

FISCALITE DES PV PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- **Apprécier** les règles fiscales relatives à la détermination et au calcul des plus ou moins-values sur valeurs mobilières et droits sociaux ;
- **Identifier et mesurer** les opportunités d'optimisation fiscale apportées par les différents systèmes de reports et d'abattement applicables aux plus-values sur valeurs mobilières et droits sociaux ;
- **Maîtriser** les règles de base relatives à la détermination et au calcul des plus ou moins-values professionnelles ;
- **Appliquer** les principaux régimes d'exonération et de report d'imposition applicables aux plus-values professionnelles des entreprises à l'IR ;
- **Appréhender** les règles applicables aux plus-values professionnelles des entreprises relevant de l'IS.

CONTENU DE LA FORMATION

Plus-values des particuliers :

- Plus-values immobilières des particuliers (*champ d'application, base d'imposition, modalités d'imposition, obligations déclaratives, ...*) ;
- Plus-values sur cessions de titres des particuliers (*champ d'application, base d'imposition, modalités d'imposition, sursis ou report d'imposition, ...*) ;
- Plus-values sur biens meubles des particuliers.

Plus-values professionnelles des entreprises à l'IR :

- Principes généraux régissant le régime des plus-values professionnelles
- Régime de droit commun des entreprises à l'IR (*distinction court terme et long terme, imposition des plus-values à court terme, imposition des plus-values à long terme, ...*) ;
- Cession des éléments d'actif devenus non professionnels pour une entreprise relevant de l'IR
- Régimes d'exonération des plus-values professionnelles (*en fonction des recettes, transmission d'une entreprise individuelle ou d'une branche complète d'activité, départ à la retraite, ...*) ;
- Régimes spéciaux des plus-values professionnelles (*apport d'une entreprise individuelle à une société, transmission à titre gratuit d'une entreprise individuelle, ...*) ;
- Régime spécifique des biens « migrants ».

Plus-values professionnelles des entreprises à l'IS :

- Principes généraux régissant le régime des plus-values professionnelles ;
- Régime de droit commun des entreprises à l'IS ;
- Régimes des plus ou moins-values à long terme (*plus ou moins-values relevant des taux réduit de 0 %, 15 % ou 19 %*).

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Cette formation se déroulera sous forme d'**exposés et d'exemples commentés**. Le contrôle des connaissances se fera, **pendant la formation**, par la réalisation de **QUIZZ** et, **à l'issue de la formation**, par la réalisation en ligne d'un **QCM d'évaluation**.

Les **supports de documentation** (*livrets de cours et supports de présentation*) et les **ressources complémentaires** (*sous forme de vidéos de courte durée, de fiches techniques, ...*) seront mis à disposition des participants sur leur espace de travail personnel « [My Forcogès](#) ».



Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)

PUBLIC VISE

- Experts-comptables, commissaires aux comptes et experts-comptables stagiaires ;
- Chefs de missions et collaborateurs confirmés des cabinets d'expertise-comptable ayant une expérience d'au moins 2 ans.

PREREQUIS

Aucuns.

FORMATEUR

Franck LAMBERT

- **Diplômé d'expertise comptable** depuis 2006 ;
- **Diplômé du DU Expert en Gestion de Patrimoine de l'AUREP** depuis 2019 ;
- **Certificat Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise de l'AUREP** depuis 2020 ;
- Plus de **10 années d'expérience en cabinet d'expertise comptable** sur la région Rhône-Alpes ;
- **Dirigeant fondateur** de la société FORCOGÈS créée en octobre 2009 ;
- Formateur en **fiscalité** et en **gestion de patrimoine**.

MODALITES ET TARIFS

Cette formation est **dispensée en INTRA ou en INTER**. Les **modalités et les délais d'accès** à cette formation ainsi que les **conditions tarifaires** sont disponibles [sur demande](#).

FISCALITE DES PV PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES



MODALITES D'ORGANISATION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA SESSION EN CLASSE VIRTUELLE

La classe virtuelle se fera grâce à l'**outil de visioconférence ZOOM**, pour une **formation** en mode « **synchrone** » à l'issue de laquelle un contrôle des connaissances sera effectué en ligne par la réalisation d'un **QCM d'évaluation**.

Les participants recevront **un email de convocation, une semaine avant** le début la session en classe virtuelle, et **dans lequel leur sera adressé le lien de connexion** à l'application ZOOM.



MOYENS D'ORGANISATION, D'ACCOMPAGNEMENT OU D'ASSISTANCE (PEDAGOGIQUE ET TECHNIQUE) MIS A DISPOSITION DES PARTICIPANTS POUR LA SESSION EN PRESENTIEL DIFFUSEE EN DIRECT SUR ZOOM

Durant la session en classe virtuelle, les participants auront la **possibilité de poser des questions au formateur** (soit de manière orale s'ils disposent d'un micro sur leur matériel informatique, soit en utilisant le chat de ZOOM via le bouton "discussions"). Ces questions seront **traitées soit en direct, soit à la fin de la présentation** lors de la partie dédiée aux échanges.

Les participants auront **également la possibilité**, avant et après la formation, de soumettre par mail **leurs questions au formateur** sur franck.lambert@forcoges.com (délai de réponse maximum de 7 jours).

Un **guide d'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM**, dans lequel sont expliquées les modalités techniques de connexion et d'utilisation de ce dispositif, sera adressé à chaque participant.

Pour toutes problématiques techniques en lien avec l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM, les participants pourront **contacter Aline DUPERRON-LAMBERT**, responsable commerciale de FORCOGES, sur formation@forcoges.fr (délai de réponse maximum de 24 heures).



Classe virtuelle

7 Heures

(2 x 3,5 heures en classes virtuelles)



INDICATEURS SATISFACTION

(sur l'année 2023)

- Nombre de participants : **Néant**
- Recommandation : **Néant**
- Satisfaction globale : **Néant**
- Pertinence : **Néant**



SITUATIONS DE HANDICAP

Les situations de handicap sont prise en compte afin de trouver les solutions et/ou partenaires adéquates **pour assurer les meilleures conditions d'accueil et de suivi** de l'action de formation. **Selon la nature et l'importance de la situation de handicap**, l'[AGEFIPH](#) locale pourra être contactée pour obtenir des conseils.